AURILLAC, le 01/03/2012

Compte rendu du Comité Technique Local du 28 février 2012
Union SNUI - SUD Trésor Solidaires

Représentants de l'Administration
M. GINET
M.PAILLET
M. DESTAING
M. ORLIANGES

Représentants des personnels
Laurent BRUEL SNUI- Sud Trésor (T)
Patrick CHARRADE SNUI- Sud Trésor (T)
Annabelle LARROUSSINIE SNUI- Sud Trésor (S)
Patrice BRUN - CGT (T)
Daniel HINDERSCHID - CGT (T)
Marie-Hélène DENAUX - CGT (S)
Claudette BESSON-BRILLANT - CGT (S)
Jean Pierre MOISSINAC - FO (T)
Philippe ANDRIEU - FO (T)
Sabine BOURGADE - FO (S)
Dominique DEJOU - FO (S)

Monsieur Patrick SARNEL et l'UNION SNUI SUD Trésor Solidaires (USSTS) assurent respectivement les fonctions de secrétaire et de secrétaire adjoint de ce Comité Technique Local.

Les représentants syndicaux de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires lisent une déclaration liminaire reproduite à la fin de ce compte- rendu.

Monsieur GINET reproche aux organisations syndicales et aux agents du département de ne pas l'avoir saisi du problème concernant le choix des dates des ponts naturels, reprenant ainsi son mél du 21 février 2012.

Il indique que sa porte est toujours ouverte et que pour dialoguer il faut être deux.

1) Approbation du procès verbal de la réunion du 12 janvier 2012.

Les représentants USSTS ne participent pas au vote car n'ayant pas siégés au CTL sur les suppressions d'emplois.

2) **Le Bilan de l'activité du conciliateur.** présenté par M. DESTAING.

104 demandes reçues émanant à 89% des particuliers et 9% des entreprises sont examinées par le service du conciliateur. 47% des demandes concernent des rejets gracieux effectués par les services.

A noter que pour l'année 2011, le conciliateur a suivi l'avis des services à 100%.

M. BRUEL demande si des personnes se sont plaintes de l'accueil ou des délais d'attente trop longs.

M. DESTAING répond par la négative.

M. BRUEL demande si les difficultés de paiement vont en augmentation en raison d'une situation économique défavorable.

M. DESTAING répond que les comptables n'ont rien signalé de particulier concernant les difficultés de paiement.

A compter du 1er avril 2012, Patrick SARNEL sera le nouveau conciliateur départemental.

3) Le référentiel Marianne.

Ce référentiel succède à la Charte Marianne et sera déployé sur trois ans dans tous les services de l'Etat ainsi que dans les établissements publics. Il comporte 19 engagements, 14 de ces engagements étaient déjà mis en place dans le programme PVFI.

Il sera effectué des appels mystères réalisés par un prestataire extérieur dans au moins 3 services de la DDFIP du CANTAL selon une périodicité bi-annuelle. Les services recevant beaucoup de public seront audités au moins une fois tous les trois ans, les autres tous les cinq ans.

L'USSTS précise que ces appels mystères n'ont rien de mystérieux et que pour des agents chevronnés, il est facile de les repérer, ce qui a déjà été le cas.

M.PAILLET ajoute que certains agents ne se présentent pas complètement au téléphone (omission du nom ou de la structure ou les deux).

L'USSTS précise que des contribuables signalent qu'ils ont de plus en plus de mal à joindre les services. Cela est surtout dû au manque de personnel lié aux suppressions d'emplois successives et à la qualité des différents standards téléphoniques.

M PAILLET indique que les contraintes budgétaires ne permettront pas de changer les standards déficients.

M.GINET invite les représentants syndicaux à lire le rapport de la Cour des Comptes et notamment la conclusion du rapport sur l'accueil du public à la DGFIP. Il indique aussi que le référentiel Marianne est moins strict que PVFI.

Les représentants syndicaux soulignent les difficultés à tenir les objectifs du référentiel Marianne du fait des suppressions d'emplois.

Le point suivant réclamé par les représentants USSTS lors d'un CTL antérieur concerne la maîtrise des risques.

Il est présenté par Philippe ORLIANGES Chef de la Maîtrise des Risques.

4) la Mission Maîtrise des Risques.

La MR est un dispositif administratif s'assurant que dans chaque entité de travail, il existe une description précise de l'organisation, des processus de travail et des types de contrôle permettant d'assurer la couverture des risques et de donner une assurance raisonnable de la maîtrise du fonctionnement des services et des activités.

M.ORLIANGES indique que cette mission a été installé en septembre 2011 en même temps que le démarrage effectif de la DDFIP.

Cette présentation est tout d'un coup interrompu par la sonnerie du portable du chef de la MMR.

Ce risque là n'était donc pas maîtrisé.

M.ORLIANGES poursuit son exposé et décline les objectifs de sa mission qui est de suivre l'avancement du déploiement des organigrammes fonctionnels, d'apporter un soutien aux chefs de service et d'assurer la conservation de ces organigrammes par des mises à jour ultérieures.

La CQC, cellule de qualité comptable animée par un Cadre A est rattachée à la MMR.

M.GINET ajoute qu'il est important de connaître le risque et de le maîtriser.

5) le Budget 2011 et le budget prévisionnel 2012.

Le budget opérationnel de programme est présenté par M.DESTAING.

Pour l'année 2011, année de création de la DDFIP du CANTAL, deux budgets sont à commenter celui de l'ex DSF et de l'ex TG. Pour l'année 2012, le budget prévisionnel sera celui de la DDFIP du CANTAL.

Nous tenons à la disposition des collègues, qui souhaiteraient consulter, les différents tableaux budgétaires.

M.DESTAING précise que le budget 2012 connaît une baisse de 12% mais que ce n'est pas spécifique à notre Direction. Il faut donc réaliser des économies mais que ces économies ne doivent pas être liées aux conditions de travail des agents.

Ce budget en forte baisse oblige la DDFIP du Cantal a modifié sa politique informatique notamment dans le renouvellement des matériels. M PAILLET indique que pour l'instant la situation du parc informatique est bonne mais son avenir semble plus sombre.

M GINET indique également qu'il serait plus économique d'adresser un maximum de documents via la messagerie. L'USSTS précise que pour cela faut-il encore que les services disposent de scanner en réseau.

M PAILLET nous informe que pour l'instant les marchés nationaux pour l'acquisition de scanner ne sont pas ouverts !!!On n'a déjà pas les moyens d'acheter mais en plus il faut attendre les offres des marchés nationaux !!!

Il ajoute que 15 agents travaillent dans les locaux de l'ex DSF et qu'il faut les installer dans les bureaux de la DDFIP, des travaux sont donc à prévoir mais qu'il faut aussi l'accord budgétaire de la Préfecture pour effectuer le déménagement . Le déménagement génèrera une économie de 65 000 €/an.

Le déménagement de la Trésorerie de Mauriac produira également un allègement. Celui de la Trésorerie de St Flour sera pour plus tard, 2013 certainement. La Trésorerie de Murat doit changer de locaux même si tout n'est pas finaliser par la Mairie.

L'USSTS indique que l'APAVE est venu établir un diagnostic thermique des fenêtres à Saint Flour. Cela fait 10 ans que cette rénovation est demandée, la mairie va enfin peut être agir, la température de certains bureaux cet hiver culminait à 15 °C !!!!!

6) le Bilan du plan de formation 2011.

Différentes formations au plan local se sont déroulées en 2011 notamment le fameux stage sur la discrimination où il reste quelques agents à former afin qu'ils ne soient pas discriminer par l'absence de cette formation.

M.BRUEL insiste sur le fait qu'il faut développer les formations techniques en local et que les agents sont davantage volontaires pour les suivre lorsque les déplacements sont de courte durée.

M. PAILLET répond qu'effectivement il est favorable aux formations en local mais qu'il n'est pas toujours possible de les organiser lorsque cela concerne un petit nombre d'agents (2 ou 3).

L'USSTS trouve dommage que des formations soient dispensées trop tôt , effectivement si celles-ci ne sont pas mises en application immédiatement leurs impacts sont moindres voir nuls. M PAILLET en convient et essaiera à l'avenir d'améliorer ce point dans la mesure du possible.

L'USSTS pose le problème des remboursements de frais, le coût de la nuitée d'hôtel concernant les déplacements de longue durée dans les grandes villes notamment.

7) Les ponts naturels.

Le sujet qui fâche. Le Président reconnaît une erreur de la Direction.

M. GINET indique qu'il a bien reçu les différentes expressions des agents, qu'il n'y avait effectivement aucun logo syndical et demande aux représentants du personnel leur avis « *qu'est ce qu'on fait »* dit-il.

Le débat s'engage, la CGT répond que sa position n'a pas varié et qu'elle est contre les ponts naturels.

FO et USSTS proposent de revoir les dates conformément au choix exprimé par les agents au Directeur.

M.GINET en prend acte et retient pour la fermeture des services le 30 avril, le 18 mai, le 24 et le 31 décembre.

Le Président fait procéder au vote. CGT contre, FO s'abstient, USSTS ne participe pas.

L'USSTS ne participe pas car les agents se sont exprimés par pétitions, on aurait aimé connaître le nombre exact. Une véritable consultation comme en Lozère ou d'autres directions éviterait cette cacophonie.

8) Questions diverses.

Madame DENAUX souligne certaines difficultés d'appropriation du progiciel CHORUS.

Monsieur PAILLET répond que ces difficultés se résoudront progressivement.

Monsieur MOISSINAC soulève le problème du remplacement de M. JAMBOIS assistant de prévention (ex ACMO, agent chargé de la mise en œuvre.

Monsieur PAILLET cherche un remplaçant.

Monsieur Le Président,

Les représentants de l'Union SNUI Sud Trésor Solidaires de la Direction Départementale des Finances Publiques du CANTAL ont décidé de participer à ce Comité Technique Local, le débat sur les suppressions d'emploi n'étant plus d'actualité. Nous espérons que ce point disparaîtra à l'avenir et que la catégorie C existera encore. Il est utile de rappeler que l'effort des suppressions d'emplois porte presque exclusivement sur cette catégorie de personnel au contraire des cadres supérieurs dont le nombre ne varie pas pendant cette période difficile.

A l'ordre du jour, la présentation de la Mission Maîtrise des Risques mise en place en septembre 2011, le document technique joint nous a peu éclairé sur cette nouvelle mission mais la discussion qui aura lieu ensuite permettra de parfaire nos connaissances de cette activité.
Cette mission novatrice paraît, d'après l'administration, essentielle au bon fonctionnement des services. Mais ne vaut il pas mieux privilégier, la réception du public, l'assiette, le contrôle, le recouvrement de l'impôt et le traitement du contentieux en mettant plus de moyens à l'exercice de ces missions en réel contact avec le public.

Après la Charte MARIANNE, le Référentiel Marianne et toujours le contrôle des agents par l'appel mystère tellement fin et intelligent qu'il est facile de découvrir que l'interlocuteur n'a pas de demande précise et qu'il ne s'agit pas d'un véritable usager. Personne n'est dupe.

Enfin, nous constatons que le sujet des ponts naturels est remis à l'ordre du jour, suite aux demandes nombreuses et variées des agents eux mêmes. Ils se sont donc librement exprimés en ouvrant le dialogue social mais restent forts mécontents de n'avoir pas été consultés initialement comme cela s'est fait dans d'autres départements.

Il appartient à la Direction d'établir le dialogue social de manière permanente et démocratique à l'égard des agents qu'elle a la responsabilité de diriger.